



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE REPENTIGNY

Le 14 avril 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Repentigny tenue le 14 avril 2020, à 19 h, à huis clos, à l'hôtel de ville de Repentigny par conférence téléphonique ;

Sont présents : M<sup>me</sup> Chantal Deschamps, Ph. D., mairesse,  
M<sup>me</sup> Chantal Routhier, conseillère  
M<sup>me</sup> Jennifer Robillard, conseillère  
M. Éric Chartré, conseiller  
M<sup>me</sup> Josée Mailhot, conseillère  
M. Sylvain Benoit, conseiller  
M. Georges Robinson, conseiller  
M<sup>me</sup> Cécile Hénault, conseillère  
M. Raymond Hénault, conseiller  
M<sup>me</sup> Denyse Peltier, conseillère  
M. Kevin Buteau, conseiller  
M. Jean Langlois, conseiller  
M. Stéphane Machabée, conseiller

Sont aussi présents : M. David Legault, directeur général  
M. Dominique Longpré, directeur général adjoint  
M. Louis-André Garceau, greffier  
M<sup>me</sup> Marie-Josée Boissonneault, trésorière

M<sup>e</sup> Louis-André Garceau, greffier, agit à titre de secrétaire.

Le secrétaire, à la demande de la mairesse qui préside la réunion, constate le quorum.

Déclaration d'ouverture par Madame la Présidente à 19 h.

---

**1** **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM PAR LE GREFFIER**

---

Madame la Mairesse, Chantal Deschamps, ouvre la séance à 19 h et le greffier constate le quorum.

La séance du conseil se déroule à huis clos par conférence téléphonique afin de respecter les mesures préventives durant la période d'urgence sanitaire décrétée le 13 mars dernier par le gouvernement suivant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020.

---

**2** **RÉSOLUTION NUMÉRO CM 081-14-04-20**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est

Proposé par : Raymond Hénault  
Appuyé par : Cécile Hénault

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.



ADOPTÉE

---

**3** PÉRIODE DE QUESTIONS DESTINÉE AU PUBLIC

Madame la Mairesse, Chantal Deschamps, Ph.D., dépose la liste des personnes qui ont transmis des questions par courriel tel qu'il a été convenu de le faire en cette période d'urgence sanitaire.

---

**4** RÉSOLUTION NUMÉRO CM 082-14-04-20  
APPROBATION - PROCÈS-VERBAL DU 10 MARS 2020

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance et au plus tard la veille de cette dernière, copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Raymond Hénault

Appuyé par : Josée Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2020 et qu'il soit signé par Madame la Mairesse et le greffier afin qu'il soit joint au livre des procès-verbaux et délibérations du conseil de la Ville de Repentigny pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

---

**5** DÉPÔT DE DIVERS DOCUMENTS

Le conseil municipal prend acte du dépôt de divers documents, à savoir :

- 544 - Registre - Certificat du greffier;
- CE - 2020-01-21 - Procès-verbal;
- CE - 2020-01-09 - Procès-verbal;
- CE - 2020-02-04 - Procès-verbal;
- CE - 2020-02-13 - Procès-verbal;
- CE - 2020-02-18 - Procès-verbal;
- CE - 2020-03-03 - Procès-verbal;
- CE - 2020-03-10 - Procès-verbal;
- CE - 2020-03-12 - Procès-verbal;
- CE - 2020-03-17 - Procès-verbal;
- 539 - PV de correction et règlement corrigé;
- Rapport de madame la mairesse – autorisation en vertu de 573.3 LCV - Covid19 - 7 avril 2020;
- Rapport financier 2019 et Rapport sur le taux global de taxation 2019;
- Dépôt de tous les rapports financiers des organismes liés;



- Rapport du vérificateur externe 2019;
- Rapport de la mairesse - exercice financier 2019;
- Rapport annuel sur la gestion contractuelle.

Signée à Repentigny, ce 17 avril 2020.

*Louis-André Garceau*

Louis-André Garceau, avocat  
Greffier

Ce document constitue l'original.

\_\_\_\_\_  
Initiales du secrétaire

7.1

**RÉSOLUTION NUMÉRO CM 083-14-04-20  
2020-CP-030 - OCTROI CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE  
RÉFECTION ET DE CONSTRUCTION DE TROTTOIRS SUR  
DIVERSES RUES- 2020-0170 (GI-IG)**

ATTENDU QUE la Ville de Repentigny a demandé des soumissions par appel d'offres public en publiant un avis public dans le journal local et sur le système électronique SEAO, tel que le requiert la loi, pour la réalisation de travaux de réfection et de construction de trottoirs sur diverses rues (contrat 2020-CP-030);

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 3 mars 2020, à savoir :

1. Bordures et Trottoirs Alliance inc.	1	528 366,73 \$
2. De Sousa	1 496 278,90 \$	
3. Uniroc Construction inc.	1 174 420,76 \$	
4. Ramcor Construction inc.	1 230 031,29 \$	
5. Cojalac inc.	1 270 267,77 \$	
6. Trottoir Joliette inc.	1 387 387,00 \$	

**Ces montants comprennent les taxes applicables.**

ATTENDU le sommaire décisionnel portant le numéro 2020-0170;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif consignée à la résolution CE 151-17-03-20 ;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Denyse Peltier  
Appuyé par : Cécile Hénault

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

D'octroyer à l'entreprise Uniroc Construction inc. le contrat pour la réalisation des travaux de réfection et de construction de trottoirs sur diverses rues, cette entreprise ayant déposé la plus basse



soumission conforme aux documents contractuels 2020-CP-030 sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission, suivant les quantités estimées au montant de 1 174 420,76 \$, taxes incluses, le tout suivant le sommaire décisionnel 2020-0170;

Que cette dépense soit financée par le ou les règlements d'emprunt décrétant cette dernière en conformité avec les termes du règlement numéro 536.

ADOPTÉE

---

**7.2** RÉSOLUTION NUMÉRO CM 084-14-04-20  
APPROBATION - BILAN DE L'AN 5D (2019) DU PLAN DE MISE  
EN OEUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES -  
2020-0169 (PLCI-MR)

Il est

Proposé par : Raymond Hénault  
Appuyé par : Stéphane Machabée

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'entériner le rapport 2019 (an 5d) concernant le plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risques, tel que présenté par la direction du Service de prévention et lutte contre les incendies lequel est joint au sommaire décisionnel 2020-0169.

ADOPTÉE

---

**7.3** RÉSOLUTION NUMÉRO CM 085-14-04-20  
2020-CP-080 - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE  
ENTENTE AVEC HYDRO-QUÉBEC - TRAVAUX DE  
REHAUSSEMENT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE POUR  
L'INSTALLATION D'UN MUR ANTIBRUIT - 2020-0167 (GI-CR)

Il est

Proposé par : Georges Robinson  
Appuyé par : Jean Langlois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'approuver le projet d'entente daté du 19 février 2020 proposé par la compagnie Hydro-Québec concernant le rehaussement du réseau électrique au-dessus du futur mur antibruit;

D'autoriser la trésorière à payer à Hydro-Québec le coût de 176 875,59 \$ (taxes en sus) lequel est basé sur l'estimation budgétaire d'Hydro-Québec datée du 19 février 2020 et sera révisé selon le coût réel;

Que le paiement de ces coûts est conforme à l'entente no.201227 intervenue entre le MTQ et la Ville de Repentigny;

D'autoriser Monsieur Charles Renaud, ingénieur en chef au service de la gestion des infrastructures, à signer l'entente avec Hydro-Québec pour et au nom de la Ville;



Que cette dépense soit financée à même le budget de fonctionnement (jusqu'à un maximum de 5% de l'emprunt décrété) lequel sera remboursé par les crédits provenant du règlement d'emprunt qui décrète cette dernière et qui pourvoit à son financement, le tout selon les termes du règlement numéro 536.

ADOPTÉE

---

7.4

**RÉSOLUTION NUMÉRO CM 086-14-04-20  
2020-CP-031 - OCTROI CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE  
RÉHABILITATION D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC SOUS  
L'AUTOROUTE 40 - AXE PAPINEAU - 2020-0171 (GI-IG)**

---

ATTENDU QUE la Ville de Repentigny a demandé des soumissions par appel d'offres public en publiant un avis public dans le journal local et sur le système électronique SEAO, tel que le requiert la loi, pour la réalisation de réhabilitation d'une conduite d'aqueduc sous l'autoroute 40 (contrat 2020-CP-031);

Attendu que deux soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 3 mars 2020, à savoir :

1. Foraction inc.	887 400,00 \$
2. Sanexen Services environnementaux inc.	883 058,59 \$

**Ces montants comprennent les taxes applicables.**

ATTENDU le sommaire décisionnel portant le numéro 2020-0171;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif consignée à la résolution CE 152-17-03-20 ;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Denyse Peltier

Appuyé par : Josée Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'octroyer à l'entreprise Sanexen Services Environnementaux inc. le contrat pour la réalisation des travaux de réhabilitation d'une conduite d'aqueduc sous l'autoroute 40 - axe Papineau, cette entreprise ayant déposé la plus basse soumission conforme aux documents contractuels 2020-CP-031 sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission, suivant les quantités estimées au montant de 883 058,59 \$, taxes incluses, le tout suivant le sommaire décisionnel 2020-0171;

Que cette dépense soit financée par le ou les règlements d'emprunt décrétant cette dernière en conformité avec les termes du règlement numéro 536.

ADOPTÉE

---

7.5

**RÉSOLUTION NUMÉRO CM 087-14-04-20  
2019-CP-211 - OCTROI CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE  
RÉFECTION DE PAVAGE, DE TROTTOIRS ET DE BORDURES**

---



**SUR LA RUE SAINT-PAUL OUEST ET TRAVAUX D'AQUEDUC  
SUR LA RUE SAINT-PAUL NORD - 2020-0181 (GI-CR)**

ATTENDU QUE la Ville de Repentigny a demandé des soumissions par appel d'offres public en publiant un avis public dans le journal local et sur le système électronique SEAO, tel que le requiert la loi, pour la réalisation de travaux de réfection de pavage, de trottoirs et de bordures sur la rue Saint-Paul Ouest et travaux d'aqueduc sur la rue Saint-Paul Nord (contrat 2019-CP-211);

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 5 mars 2020, à savoir :

1. Construction Viatek inc.	2 136 973,64 \$
2. Sintra inc. (région Lanaudières-Laurentides)	2 119 385,91 \$
3. Maskimo Construction inc.	2 088 985,95 \$
4. Eurovia Québec Construction inc.	2 413 194,52 \$
5. Construction Anor (1991) inc.	1 988 203,30 \$

**Ces montants comprennent les taxes applicables.**

ATTENDU le sommaire décisionnel portant le numéro 2020-0181;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif consignée à la résolution CE 169-07-04-20;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Denyse Peltier  
Appuyé par : Cécile Hénault

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'octroyer à l'entreprise Constructions Anor (1992) inc. le contrat pour la réalisation des travaux de réfection de la chaussée, des bordures et des trottoirs de la rue Saint-Paul Ouest, ainsi que des travaux d'aqueduc sur la rue Saint-Paul Nord, cette entreprise ayant déposé la plus basse soumission conforme aux documents contractuels 2019-CP-211 sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission suivant les quantités estimées au montant de 1 988 203,30 \$, taxes incluses, le tout suivant le sommaire décisionnel 2020-0181;

Que cette dépense soit financée par le ou les règlements d'emprunt décrétant cette dernière en conformité avec les termes du règlement numéro 536.

ADOPTÉE

7.6

**RÉSOLUTION NUMÉRO CM 088-14-04-20  
2019-SPP-087 - OCTROI DE MANDAT DE SERVICES  
PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES  
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES SUR LA RUE NOTRE-DAME  
ENTRE BEAUCHESNE ET VALMONT - 2020-0192 (GI-IG)**

ATTENDU QUE la Ville de Repentigny a demandé des soumissions par appel d'offres public en publiant un avis public dans le journal local et sur le système électronique SEAO, tel que le requiert la loi, pour le mandat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des travaux d'infrastructures sur la rue Notre-Dame entre Beauchesne et Valmont (contrat 2019-SPP-087);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 10 mars 2020 (partie qualitative), à savoir :



1. Groupe ABS inc;
2. Solmatech inc.

ATTENDU le sommaire décisionnel portant le numéro 2020-0192;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif consignée à la résolution CE 173-07-04-20;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Denyse Peltier  
Appuyé par : Éric Chartré

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'octroyer à l'entreprise Solmatech inc. le contrat 2019-SPP-087, lequel a pour objet le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de réfection des infrastructures sur la rue Notre-Dame, entre Beauchesne et Valmont, cette firme ayant déposé la soumission ayant obtenu le meilleur pointage selon les documents contractuels au montant de 111 123,34 \$, taxes incluses, le tout suivant le sommaire décisionnel 2020-0192;

Que cette dépense soit financée par le ou les règlements d'emprunt décrétant cette dernière en conformité avec les termes du règlement numéro 536.

ADOPTÉE

---

**7.7 RÉSOLUTION NUMÉRO CM 089-14-04-20  
APPROBATION - MESURES D'ALLÈGEMENT DU FARDEAU  
FISCAL - COVID-19**

---

Il est

Proposé par : Georges Robinson  
Appuyé par : Stéphane Machabée

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adopter les mesures suivantes afin d'alléger le fardeau financier des contribuables repentinois en période d'urgence sanitaire décrétée par le gouvernement du Québec, le 13 mars dernier, à savoir :

- Que le taux d'intérêt et la pénalité exigible sur toute taxe, versement, compensation, cotisation, tarif et créance exigibles pour l'année courante et impayés en date du 18 mars 2020 soient de 0 %/an, et ce, jusqu'au 21 juillet 2020 (les intérêts et pénalités exigibles en date du 18 mars 2020 devront être payés par les débiteurs, le cas échéant);

- Que l'échéance du 2<sup>ème</sup> versement du compte de taxes municipales soit reportée du 21 mai 2020 au 21 juillet 2020, et que celle du 3<sup>ème</sup> versement soit reportée du 20 août 2020 au 20 octobre 2020;

- Que les encaissements des chèques postdatés pour les 2<sup>ème</sup> et le 3<sup>ème</sup> versements soient faits aux dates de reports sans que le contribuable n'ait à faire de démarche particulière;

- Que pour les futurs comptes (taxes complémentaires inférieures à 300\$, droits de mutations immobilières et autres), ceux-ci soient payables selon les modalités en vigueur, soit dans les trente (30) jours de la date d'envoi, pour les comptes de taxes complémentaires de plus de 300\$, ceux-ci soient payables selon les modalités en vigueur, soit en trois (3) versements (au 30<sup>e</sup> jour, au 120<sup>e</sup> jour et au



210e jour de la date d'envoi), et que le taux d'intérêt et la pénalité soient de 0%/an, et ce, jusqu'au 21 juillet 2020.

ADOPTÉE

---

**7.8** RÉSOLUTION NUMÉRO CM 090-14-04-20  
2019-SP-057 - RENOUELEMENT DE CONTRAT -  
FOURNITURE DE BÉTON BITUMINEUX POUR L'ANNÉE 2020 -  
2020-0217 (TP-DG)

Il est

Proposé par : Denyse Peltier  
Appuyé par : Josée Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De procéder au renouvellement du contrat 2019-SP-057 octroyé à la firme Maskimo Construction inc., lequel a pour objet la fourniture de béton bitumineux, et ce, pour une (1) année additionnelle selon les prix unitaires inscrits au bordereau de sa soumission pour un montant total maximal de 136 888,04 \$, taxes incluses, le tout suivant le sommaire décisionnel 2020-0217;

Que cette dépense soit financée par le budget de fonctionnement visé suivant les termes du règlement numéro 536.

ADOPTÉE

---

**7.9** RÉSOLUTION NUMÉRO CM 091-14-04-20  
APPROBATION DIRECTIVES - RAPPORT RELATIF AUX  
EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉS - EXERCICE  
FINANCIER 2019 - 2020-0204 (FIN-DP)

Il est

Proposé par : Éric Chartré  
Appuyé par : Cécile Hénault

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'affecter les sommes provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté aux postes d'excédents de fonctionnement affectés identifiés au rapport joint au sommaire décisionnel 2020-0204 et d'autoriser la trésorière à procéder aux virements en conséquence.

ADOPTÉE

---

**7.10** RÉSOLUTION NUMÉRO CM 092-14-04-20  
2019-SP-124 - APPROBATION ET CONFIRMATION -  
RENDEMENT INSATISFAISANT - 2020 - 0221 (FIN-IB)

Il est

Proposé par : Georges Robinson  
Appuyé par : Sylvain Benoit





ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De ratifier et prendre acte de la décision de l'administration de rendre inadmissible à soumissionner le fournisseur Les entreprises Daniel et fils inc., numéro de NEQ 1167560813, pour les appels d'offres de la Ville de Repentigny, et ce, pour une période de deux (2) ans pour les motifs exprimés au sommaire décisionnel 2020-0221, cette inadmissibilité étant effective à compter de la date d'approbation par le conseil municipal, soit le 14 avril 2020, le tout suivant le sommaire décisionnel 2020-0221.

ADOPTÉE

---

**9.1 RÉSOLUTION NUMÉRO CM 093-14-04-20  
MOUVEMENTS DE PERSONNEL-CADRE - DU 17 MARS AU 6  
AVRIL 2020 - 2020-0223 (SAJC)**

---

Il est

Proposé par : Georges Robinson  
Appuyé par : Cécile Hénault

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'approuver les mouvements de personnel-cadre pour la période du 17 mars au 6 avril 2020, tel qu'en font foi les recommandations du sommaire décisionnel 2020-0223, à savoir :

1. D'approuver le renouvellement du contrat de travail à intervenir entre la Ville de Repentigny et Helen Dion, directeur du Service de police, lequel sera effectif en date du 13 septembre 2022 et sera d'une durée de cinq (5) ans et d'autoriser Madame la Mairesse ou le maire suppléant et le greffier ou son assistant à signer pour et au nom de la Ville ce contrat de travail;
2. D'approuver le renouvellement du contrat de travail à intervenir entre la Ville de Repentigny et Jean Bartolo, directeur du Service de prévention et lutte contre les incendies, lequel sera effectif en date du 16 mai 2021 et sera d'une durée de cinq (5) ans et d'autoriser Madame la Mairesse ou le maire suppléant et le greffier ou son assistant à signer pour et au nom de la Ville ce contrat de travail;
3. D'approuver le renouvellement du contrat de travail à intervenir entre la Ville de Repentigny et Dominique Longpré, directeur général adjoint à la direction générale, lequel sera effectif en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 et sera d'une durée de cinq (5) ans et d'autoriser Madame la Mairesse ou le maire suppléant et le greffier ou son assistant à signer pour et au nom de la Ville ce contrat de travail;
4. D'approuver le renouvellement du contrat de travail à intervenir entre la Ville de Repentigny et Réjean Vigneault, directeur du Service de la gestion des infrastructures, lequel sera effectif en date du 6 juin 2021 et sera d'une durée de cinq (5) ans et d'autoriser Madame la Mairesse ou le maire suppléant et le greffier ou son assistant à signer pour et au nom de la Ville ce contrat de travail.

ADOPTÉE

---



10.4.1 **RÉSOLUTION NUMÉRO CM 094-14-04-20  
546 - RÈGLEMENT RELATIF À LA DISTRIBUTION DES SACS DE  
PLASTIQUE - 2020-0143 (UDD-VJ)**

ATTENDU l'avis de motion donné lors de la séance régulière tenue le 10 mars 2020, ainsi que la présentation et le dépôt du projet de règlement numéro 546;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, tel que le prévoit la loi, une copie du projet de règlement numéro 546 avant la tenue de la séance;

ATTENDU QUE ce règlement a pour objet de décréter les normes relatives à la distribution des sacs de plastique sur le territoire de la ville de Repentigny;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Raymond Hénault

Appuyé par : Jennifer Robillard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adopter le règlement numéro 546 intitulé : *Règlement relatif à la distribution des sacs de plastique* et qu'il soit inscrit au livre des règlements de la Ville de Repentigny pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 **INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les membres du conseil s'expriment à tour de rôle sur certains sujets qui les préoccupent.

12 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Mairesse, Chantal Deschamps, déclare la séance levée à 20h 25.

  
M<sup>e</sup> Louis-André Garceau, Greffier

  
M<sup>me</sup> Chantal Deschamps, Ph. D.,  
Mairesse